VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

—DE—

Propriétés dans le Second et Troisième District et la Paroisse St-Bernard,

Des plus Désirables, Rémunératives et Eligibles.

Encoignure BIENVILLE et DAUPHINE occupé par D. MERCIER'S SONS, LA GRANDE MAISON si favorable connue de modes et de droiture en affaires.

No 311 rue DAUPHINE, touchant à la précédente propriété. Elégante Bâtisse à trois étages en briques.

Coin BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Bourbon et Conti), occupé par Rapho et autres, comme Café de premier ordre, Boucherie et Restaurant.

COIN BIENVILLE et DAUPHINE (ilet borné par Douane et Bourgogne), occupé comme salle de billard et salon.

COIN ST LOUIS ET DAUPHINE, élégante résidence et magasin en briques à trois étages.

No 1033 DAUPHINE, entre Ursulines et St Philippe élégante résidence en briques à deux étages avec attique.

COIN CHARTRES ET CONTI, magasin imposant à quatre étages en briques

COIN BAYOU ROAD et ST CLAUDE, vis-à-vis l'Eglise St Augustin, bâtisse en briques à un étage.

BAYOU ROAD, entre St Claude et Remparts, bâtisse en briques à un étage.

Nos 1124 et 1126 RUE ST CLAUDE entre Ursulines et Bayou Road, vis-à-vis l'Eglise St Augustin, élégante maison à deux corps de logis

1128-1130 RUE St. CLAUDE, entre Ursulines et Bayou Road, vis à vis de l'Eglise St. Augustin. Elégante maison à deux corps de logis.

COLUMBUS, entre Roman et Prieur. Joli Cottage.

1612-1614 Orléans et St. Pierre, entre Claiborne et Robertson, Résidence à un étage.

PAROISSE St. BERNARD

UN ARPENT DE TERRE face au fleuve Mississipi, sur 80 arpents de profondeur.

J. A. MERCIER

vs

Wm J. MERCIER & AL.

No 61,528—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 16 mai 1900, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 avril 1900 en cour en pleine séance, et signé en cour en pleine séance le 9 avril 1900 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

SECOND DISTRICT.

1° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 93, borné par les rues Dauphine, Bienville, Douane et Bourgogne, mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur et face sur la rue Bienville de 85 pieds 3 pouces et une ligne et 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de large à l'arrière.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage, ayant une grande pièce comme Café et 5 chambres, une bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises ayant 4 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, lequel lot mesure 38 pieds 6 pouces de face sur la rue Bienville sur 82 pieds 5 pouces de profondeur et de face sur la rue Dauphine.

Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse en briques couverte en ardoises, occupée par D. MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $103 par mois avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

3° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Bienville, Dauphine, Bourgogne et Conti, mesurant 71 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 82 pieds 5 pouces. Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse à deux étages, en briques, couverte en ardoises, occupée par D MERCIER'S SONS. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901, à $72 par mois, avec privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

4° Un certain lot de terre dans l'ilet numéro 92, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Conti et Bienville, mesurant 22 pieds de face à la rue Dauphine, 114 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro 2, 110 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur de l'autre côté, vers la rue Bienville, à laquelle profondeur il se contracte à angle droit 7 pieds 2 pouces, puis en arrière sur un angle droit 3 pieds 11 pouces, et 15 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne au fond, et le lot numéro 4, qui se trouve en arrière de la propriété précédemment décrite, et qui mesure 18 pieds 11 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur la ligne à l'arrière qui le sépare desdits lots numéros 1 et 2, courant en arrière 92 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur chaque côté de la ligne, et à 19 pieds 2 lignes de largeur sur l'extrême ligne du fond, et l'usage d'une allée ou entrée ouvrant sur la rue Dauphine, où elle a une façade de 4 pieds 6 pouces; de là allant au fond des lots Nos 2 et 3, où elle court à angle droit vers la rue Bienville à la ligne dudit lot No 4, ayant une largeur de 10 pieds 1 pouce.

Les améliorations comprennent la très élégante bâtisse à trois étages, en briques, couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant jolie grille en fer, le rez-de-chaussée occupé par D. MERCIER'S SONS comme Bureau et les étages supérieurs ayant 12 chambres, waterworks, lieux d'aisance etc

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 28 février 1901 à $25 par mois, avec privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes termes.

5° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 69 borné par les rues Bienville, Bourbon, Dauphine et Conti, formant l'encoignure des rues Bienville et Dauphine et mesurant 64 pieds 9 pouces et 2 lignes de face sur la rue Dauphine et 50 pieds de face et profondeur sur la rue Bienville

Les améliorations comprennent trois bâtisses à un étage, couvertes en ardoises, occupées comme Café Marché, Restaurant etc., waterworks, lieux d'aisance etc Cette propriété est louée à bail, jusqu'au 30 septembre 1900, à $50 par mois, avec le privilège de renouvellement pour une autre année aux mêmes conditions.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet numéro 29, borné par les rues Chartres, Conti, Decatur et Bienville, mesurant 53 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti sur 128 pieds 2 pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Decatur et 58 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue de Chartres, à laquelle distance ledit lot diminue en largeur 32 pieds 8 pouces et une ligne parallèle avec la rue Conti et court avec cette largeur diminuée à une profondeur de 69 pieds 4 pouces et 2 lignes de manière à ce que ledit lot mesure 20 pieds 6 pouces et 4 lignes dans le fond.

Les améliorations comprennent l'imposant et substantiellement construit magasin à quatre étages couvert en ardoises, formant l'encoignure des rues Conti et Chartres.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1901 à $65 par mois.

7° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 75, borné par les rues St. Louis, Conti, Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 53 pieds 3 1/2 pouces de profondeur et de face à la rue St. Louis.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises et contenant au coin, un grand magasin et 3 chambres face à la rue St-Louis au rez-de-chaussée et 6 chambres sur chaque du second et troisième étages, lieux d'aisance waterworks, etc.

8° Deux lots de terre, qui se touchent dans l'ilet No 194, borné par les rues Claiborne, Robertson St-Pierre et Orléans, et mesurant chacun 26 pieds de face à chacune des rues St-Pierre et Orléans, sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces et 4 lignes

Les améliorations comprennent une résidence à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, portant les Nos 1612 et 1614 rue Orléans, et contenant un rez-de-chaussée, 7 chambres et chambre dans la mansarde aussi une bâtisse à deux étages dans le fond, couverte en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc. Les écuries et hangars qui se trouvent sur la propriété ne sont pas inclus dans la vente.

9° Un certain lot de terre situé dans l'ilet

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

No 84, borné par les rues St Philippe, Dauphine, Bourgogne et Ursulines, mesurant 34 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une belle résidence en briques à deux étages, avec mansarde, couverte en ardoises, ayant 2 chambres, antichambre et une galerie fermée au rez-de-chaussée, 5 chambres et galerie fermée au second. 1 chambre et 3 cabinets dans la mansarde: aussi, une bâtisse à deux étages en briques, couverte en ardoises, attenant à la maison principale avec 3 chambres, dépense et chambre à charbon au rez-de-chaussée et 4 chambres au second étage, galeries et cabinets à chaque étage, cour en pierres plates et en briques, waterworks, citerne double, hangar, etc. Louée $35 par mois.

10° Un certain lot de terre dans l'ilet No 111, borné par les rues Nord Remparts, St-Claude, Bayou Road et Ursulines, formant le coin des rues Bayou Road et St-Claude et mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Bayou Road, 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Claude, et 82 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Remparts, et 36 pieds 11 pouces de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, couverte en ardoises, ayant 7 chambres, une bâtisse à deux étages à l'arrière, couverte en ardoises, ayant 6 chambres, etc.

11° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111 borné par les rues Hôpital, St-Claude, Nord Remparts et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Hôpital sur une profondeur de 82 pieds 7 pouces sur une ligne et 80 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue Nord Remparts sur une largeur dans le fond de 31 pieds 11 pouces.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques couverte en ardoises ayant 6 chambres, lieux d'aisance, etc.

12° Un certain lot de terre dans l'ilet numéro 111, borné par les rues Hôpital, St-Claude, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 29 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue des Ursulines, 68 pieds 10 pouces sur la ligne du côté de la rue Hôpital et 30 pieds 4 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc

13° Un certain lot de terre situé dans l'ilet numéro 111, borné par les rues St. Claude, Hôpital, Ursulines et Nord Remparts, ledit lot mesure 30 pieds un pouce et 4 lignes de face à la rue St. Claude sur une profondeur de 66 pieds 7 pouces sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 32 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue des Ursulines, auquel point il prend une direction vers la rue de l'Hôpital 3 pieds à angle droit, puis à angle droit jusqu'au fond 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur une largeur dans le fond de 31 pieds.

Les améliorations comprennent un élégant cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, ayant 8 chambres, citerne, lieux d'aisances, etc.

TROISIEME DISTRICT.

14° Un certain lot de terre dans l'ilet 896, borné par les rues Roman, Prieur, Kerlerec et Columbus, lequel lot mesure 32 pieds 3 pouces de face à la rue Columbus sur 157 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage ayant quatre chambres, lieux d'aisance, etc.

PAROISSE ST-BERNARD.

15° Une certaine étendue de terre dans la paroisse St-Bernard, dans cet Etat, à environ cinq milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, mesurant environ un (1) arpent de face audit fleuve, ayant une profondeur d'environ quatre vingts (80) arpents, bornée sur la ligne limite supérieure par la propriété autrefois de Geo. Lanaux et sur la ligne inférieure par celle de Pierre Van Rooten. Le tout desquelles propriétés sont plus pleinement décrites dans l'inventaire pris par Jules F. Meunier, notaire, le 20 mars 1900 et conformément à des mesures de plans par D. E. Seghers voyer, maintenant à la Bourse pour référence.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus, comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt à huit pour cent par an du jour de la date de la signature de l'acte de vente, garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur de faire assurer les propriétés pour leur pleine valeur jusqu'à plein et paiement final desdits billets et de transférer les polices d'assurances au vendeur ou tout autre porteur ou porteurs desdits billets et finalement de payer cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour le recouvrement desdits billets ou en partie, l'acquéreur, en sus du prix de l'adjudication, remboursera les primes d'assurance non expirées, assumera les taxes de 1900, n'aura droit aux loyers des propriétés acquises seulement de la date de la signature des actes de vente, et déposera avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère. Les actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu.

JEROME MEUNIER, et
CHARLES F. CLAIBORNE avocats.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES DESIRABLES

Dans le Troisième District.

Nos 832-836 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Dauphine.

Nos 909-911-913-915 RUE MANDEVILLE, entre Bourgogne et Remparts.

Wm E. et Arthur Burke vs Le Mineur Arthur Burke.

No 61,497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J Spear Encanteur—bureau 813 rue Commune, MERCREDI, 9 mai 1900 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur bureau et bourse, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 mars 1900, en cour en pleine séance et signé en cour en pleine séance, le 2 avril 1900, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La moitié d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Mandeville et Bourgogne, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Mandeville, Dauphine et Marigny. Ladite moitié est à prendre à une distance de 30 pieds du dit encoignure et mesure 30 pieds de face à la rue Mandeville sur 60 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine à l'arrière de chaque côté, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Mandeville et Espagne, désigné par la lettre A, sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 16 mars 1880 et mesure, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double à un étage, couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

3° Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la seconde propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B et mesure, mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison double à un étage couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc.

Termes et conditions—Un tiers, ou plus, comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur et la stipulation de porter intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, les acquéreurs d'assumer le paiement des taxes pour l'année courante 1900 et les timbres de revenu des Etats-Unis, en sus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais des acquéreurs, et passé pardevant John R. Legier, notaire public en cette ville, et devra contenir toutes les clauses usuelles et de coutume. Les acquéreurs seront tenus de déposer dix pour cent de l'adjudication avec l'encanteur au moment de la vente.

Robert Legier, avocat.
6 avril—6 11 18 25—mai 2 9

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE MAISON

à un étage et à deux corps de logis presque neuve,

Nos 3117-3119 rue Dumaine, entre Lopez et Rendon.

Les chars de la ligne Orleans RR. Co., du City Park et du Bayou St-Jean passent devant la propriété.

Tous les agréments sont à la main.

SUCCESSION DE Mme OMER J. SNAER.

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 16 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet No 422, borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Lopez et Rendon, edit lot est désigné par le No 28 et mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie maison à un étage à deux corps de logis, presque neuve, ayant quelque huit chambres, latrines citerne, etc.

Termes et Conditions—La moitié ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, à un crédit de un et deux ans, représenté par les billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur ladite propriété, l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de sécurité, telles que le transfert de la police d'assurance, le paiement de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement desdits billets, etc., l'acquéreur devant payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante 1900, ainsi que tous les timbres de revenu des Etats-Unis et de déposer avec l'encanteur, au moment de l'adjudication, 10 0/0 de son enchère pour garantir la vente.

Acte de vente pardevant Geo. M. Barnett, N. P. aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.
19 avril—19 25—mai 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

No 918 rue Bourgogne entre Dumaine et St-Philippe.

SUCCESSION DE Mme THEODORE OWIN.

No 61,826—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI, 6 juin 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 30 avril 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet No 85, borné par les rues Bourgogne, Dauphine St-Philippe et Dumaine, mesurant, mesure française, 30 pieds de face sur la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse devant couverte en ardoises devant et à l'arrière, une autre bâtisse couverte en ardoises ayant deux chambres et cabinets, hangar fermé, citerne, latrines, hangar à laver, porte cochère, etc., etc.

Termes et condition Un tier ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, si balance il y a, en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur ladite propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John R Legier, notaire public et de contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et de coutume en égard au transfert de la police d'assurance, le paiement des frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire, etc., les taxes de l'année 1900 et les timbres de l'internal revenu des Etats-Unis devant être assumés et payés par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication. L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère au moment de la vente pour garantir la vente.

2 mai—2 9 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DESIRABLE,

No 818 rue Désiré, entre Dauphine et Bourgogne.

Entouré de tous les Agréments.

Succession de James McGovern.

No 58,352—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue de la Commune — MERCREDI, 23 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 avril 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Dauphine, Piété et Bourgogne et mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Désiré sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue, avec 3 chambres, cuisine, hangar, citerne, galerie devant, latrines, barrière à clairvoie, etc.

Termes et Conditions. — La moitié ou plus, comptant, la balance à un, ou à un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représenté par les billets de l'acquéreur portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement; l'acte de vente de contenir le pacte de non aliénation avec cinq pour cent d'honoraire d'avocat et vente sans estimation en cas de poursuite judiciaire pour le paiement des dits billets, assurance et le transfert de la police, et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente; l'acquéreur d'assumer le paiement de toutes les taxes de 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres de revenu des Etats Unis ainsi que les timbres sur l'acte et les billets.

Charles F. Claiborne, avocat
19 av—19 25—mai 2 9 16 23

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme MARY DONNELLY

No 61,825—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, un encanteur dûment licencié, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, le MARDI, 5 juin 1900 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Royale, Dauphine et St. Roch, étant une portion du lot No 23, et mesurant 30 pieds de face à la rue Espagne sur 30 pieds de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est connue comme le No 717 rue Espagne.

Conditions—L'acquéreur assumera les taxes de 1900, paiera pour l'acte de vente pardevant E. J. Barnett, Esq., N. P., et déposera 20 pour cent au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Courtier en Propriétés Foncières
827 rue Gravier.
1er mai—1 8 15 22 29—juin 4 5

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 46,375—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

VENTE IMPORTANTE

—DE—

DIAMANTS

Succession de Helen C. Haley.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR, Bureau Nos 225, 227 et 229 rue Baronne—
EN VERTU D'UN ORDRE DE LA COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 24 avril 1900, et à moi adressé, je procéderai de vendre le—

MERCREDI 9 MAI,

A MIDI.

A LA BOURSE DE CURTIS,

225, 227 et 229 rue Baronne.

Un Lot de Propriété Mobilières,

CONSISTANT PRINCIPALEMENT DE

DIAMANTS ET JOAILLERIES,

D'après l'inventaire enregistré.

CONDITION—COMPTANT.
Les examens sont autorisés à la Bourse les 3 et 9 mai, entre midi et 2 heures P. M.
E. CURTIS, Encanteur.
HENRY CHIAPELLA, avocat de la succession
26 avril—26 29—mai 1 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 61,592.

SUCCESSION DE E. EVARISTE MOISE.

PAR E. CURTIS, ENCANTEUR — Bureau 225, 227 et 229 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 18 avril 1900 et à moi adressé, je procéderai de vendre le MARDI 22 mai à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 840 rue Commune, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lot No 50, dans l'ilet borné par les rues Erato, Magazine, Camp et Gaiennie, portant le No municipal 1123 rue Erato, mesurant 40 pieds, mesure française, sur la rue Erato sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sujet à une annuité de vingt dollars par mois en faveur du Père Pierre M. L. Massardier.

TERMES ET CONDITIONS — COMPTANT.

Acte de vente pardevant Charles Forman, Esq., notaire public aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant aussi payer pour les timbres du revenu, et assumer les taxes de l'année courante. Plan de la propriété à la Bourse.

E CURTIS, Encanteur.
20 avril—20 24—mai 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 61,567.

SUCCESSION DE MARY GRACE SCOTT.

EN VERTU D'UN ORDRE DE LA COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, l'Hon Geo. H. Théard, juge, daté et signé le 23 avril 1900, et à moi adressé, je procéderai à vendre le—
MARDI, 8 MAI 1900, à 12 M., à la BOURSE DE CURTIS, 225, 227 et 229 RUE BARONNE—
UN LOT DE MEUBLES ET EFFETS, d'après l'inventaire enregistré.
CONDITIONS—COMPTANT.
E. CURTIS Encanteur.
W. L LEWIS, Avocat de la Succession.
26 avril—26—mai 3 8

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 4812 BOURGOGNE,

Près l'avenue Jourdan.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI 15 mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, daté le 19 mars 1900, et rendu dans la succession de Robt Meridith (ou Meridier), No 60,931 du dossier de ladite cour:

Le cottage en bois No 48:2 rue Bourgogne, contenant 4 chambres, citerne, etc., plus complètement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Deslondes et Dauphine et l'avenue Jourdan, commençant à une distance de 97 pieds de l'encoignure des rues Bourgogne et Deslonde, et mesurant 78 pieds de face à la rue Bourgogne sur 30 de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1900 et faisant un dépôt comptant de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. Rouen, notaire.
14 avril—14 17 24—mai 18 15

E. A. Carrère.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE

2123 et 2125 rue Laurel,

Entre les rues Jackson et Joséphine.

Succession de Caroline Winstel veuve de Leonard Faecher, No 57,243 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans et jugement dans l'affaire de l'interdiction de Anthony Faecher, No 19,376 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 2 1 rue Baronne près Commune, (Graham Building), dans le Premier District en cette ville le MARDI 8 mai 1900, à midi, la suivante décrite propriété, à savoir:—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 94 du plan de la ville de Lafayette, borné par les rues Constance (autrefois Live Oak), Laurel, Jackson et Joséphine, désigné comme lot No vingt trois sur un plan, dressé par J. Schreiber, daté le trois de février 1836, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds dix pouces et deux lignes et demie de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, huit pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, et

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que le lot de terre ci-dessus décrit et contigu à cela sur le côté vers la rue Jackson; lequel dit morceau ou portion de terre mesurant, en mesure américaine quatre pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent seize pieds, et est la partie demeurant non vendue la plus près de la rue Joséphine du lot de terre désigné par le No vingt-deux sur le plan en ceci ci-dessus auquel il est référé.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance (s'il y en a), en un, ou un et deux ans, avec huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de 1900, et de payer pour les timbres du Revenu des Etats-Unis. Acte de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur,
Bureau. 806 rue Perdido.
5 avril—5 12 19 26—mai 3 5 8

HORRORS OF WAR.

Webster Davis, Assistant Secretary of Interior, Says He Saw Plenty of It in South Africa.

"I can't talk," was the burden of the remarks of Webster Davis, assistant secretary of the interior, who returned from South Africa on the North German Lloyd steamer Aller. "Did you see any fighting?" was asked. "Saw plenty of it," Mr. Davis answered. "I saw fighting by the Boers as well as by the British. I had never seen fighting before, and I don't care to see it again. In my opinion, war is just what Gen. Sherman said.

"The Boers don't fight in masses; they spread out. They are made up into small bodies scattered everywhere, and you can never tell when you are going to run into them. The British soldiers fight more in masses. I was at the battle of Spion kop. Men and horses were killed all around me. The sight was appalling.

"I met President Kruger, President Steyn and Gens. Joubert and Cronje. They are brave men, absolutely fearless. Their fearlessness comes from belief in the Bible. They say they are fighting for a righteous cause and that God will win.

"The Boers are thoroughly good in mind and body. They believe in living peaceable, upright and honest lives. The Boer soldiers are well drilled and courageous. They look upon religious services as an important accessory to warfare.

"I believe the Boers will be able to maintain the struggle for a considerable time to come.

"President Kruger is a remarkable man; in fact, one of the most wonderful men in the world.

"And I will tell you something. There are lots of British and Boer soldiers in South Africa just now, but it seemed to me that if they had been lined up together they would not have been a match for the vast and ever-growing army of camera fiends."

CAN'T MAIL SKUNK SKINS.

Postal Authorities Conclude That They Are Offensive and They Are Excluded.

The postal authorities at Washington have come to the conclusion that the skins of polecats are offensive and do not hesitate to say so openly. Skins which recently came to the Chicago office through the mails led to the institution of the inquiry with the result that the fur of the malodorous little animals has been declared unmailable.

The ruling of the postmaster general is as follows:

"Complaints having been made to this department of the shipment through the mails of skunk pelts, which gave out and transmitted to the mail which was in the sack with them a very offensive odor, making it impossible for the clerks in the office of destination to distribute it until it was exposed to the air for some time, attention is called to that section of the postal regulations prohibiting the mailing of offensive articles."

Superintendent Jampolis, who happened upon the skunk skin from Ligonier, Ind., in the inquiry division, says it was the third "unmailable article" of the kind received during the past month. The owners of the skins were notified to send revenue stamps to place on the express tag for shipment. Meanwhile the offensive pelts were hung on a line on the roof of the post office. Some of the mail which came with the last skin is still being aired at the post office.

FOUND AFTER SIXTEEN YEARS

Father Drives Over 6,000 Miles in the Search for His Long Lost Daughter.

After having searched constantly for eight years, Andrew Webber found in Maryville, Mo., the other day his daughter, from whom he had been separated 16 years. Andrew Webber and his wife were a Hungarian couple who came to the United States in 1883 and located in St. Louis. Eighteen years ago the wife died, leaving the father with a 4-year-old daughter. Father and daughter separated, and two years ago she was married at Jackson to Will Knoth, of Maryville.

In February, 1899, the father learned of his child's whereabouts. Without making any reply, he started out on a two-wheeled wagon for Maryville. In his search Webber drove over 6,000 miles and wrote hundreds of letters. He said that when his wife died she left some property in Hungary, which was to go to her daughter when the latter became 20 years old. He is not certain what it is worth, but thinks not less than $10,000.

CROWN PRINCE TO MARRY.

Official Announcement of Betrothal of Japan's Future Ruler to the Princess Sakado.

Alfred E. Buck, United States minister at Tokio, has informed the state department that it has been officially announced that his imperial highness the crown prince is betrothed to Princess Sakado. The marriage will take place next May. The future empress, Mr. Buck says, belongs to the Fujiwara family, one of the most ancient and famous in the country. She was educated at the school for peeresses in Tokio, an institution conducted on western ideas.

"The Quick or the Dead."

The name of the American line steamer Paris is to be changed to Philadelphia. The St. Paul Pioneer Press, commenting on this, says: Just as though the vessel were a slow-going freighter instead of an ocean greyhound.

LOVE AND CHILDREN.

Cases Where Cupid Begins Early in His Game of Match-Making.

Lad of 15 and Girl of 13 Married with Consent of Their Parents—Fifteen-Year-Old Annie Carp Spurns Lover of 45.

In the little manufacturing town of Eastondale, Mass., the good people who toil at shoemakers' benches during the week and attend church three times on Sunday are disturbed by the marriage of a schoolgirl of 13 and a lad of 15.

The bride is Delia Murphy and the groom Earl Willis. For two years their love affair has been going on and when young Willis secured work in a shoe shop they conferred with their parents and it was agreed by all that they could wed if they desired. So one night recently Rev. W. L. Chaffin was called into Willis' parents' house and he performed the ceremony upon being assured of the full consent of all parties at interest. The young couple are living with the groom's parents, Martin Willis and wife, and the boy husband is the most industrious shoe operative in a big factory and is heedless of what the gossips say of his wedding.

Vivacious 15-year-old Annie Carp, of Bridgeport, Conn., vowed she would not marry Henry Mauser, 45 years old and a prosperous merchant, as her parents wished her to do. She told her mother she would die first and that she would marry no one but Joe Call, a youth whom her parents disliked. For her age Annie is abnormally developed. Her mother was a bride at 14.

Annie's parents decided that the place for her was in some institution, where she would have limited opportunities for asserting her independence. The other afternoon, after Judge Carroll had heard the stories of the girl and her unrelenting parents, he committed her to the industrial school for girls during her minority.

The girl was led to the train, where Joe was in waiting. Before the officer could prevent it they embraced each other. Joe promised to wait for her forever, if necessary. The parents say they will obtain her release as soon as she consents to marry Henry Mauser, who is also waiting for her.

WANTS A SMILING COOK.

Serrano of Torre Says He Will Not Have Hetty Green's Daughter for His Wife.

"Well, I should say not!"

This was the reply of L. C. de la Serrano, duke of Torre, at the Chicago Auditorium the other night. The question put to him was whether he intended to marry the daughter of Hetty Green. It was rumored that he was, and when the richest woman in the world was questioned about the alliance it is reported that she said she preferred her daughter to marry a good, live newspaper reporter. So much was repeated to the duke.

"Well, I don't know about reporters, except that they are impertinent and always poking into things, but I would rather marry a girl who could cook and smile while she burned her hand on an oven than all the heiresses in the world. America is all right, only you—well, you say so much in advance. I wish you wouldn't—at least in my case."

LIVE STOCK CENSUS.

Attempt to Be Made of Classification by Age and Partly by Sex and Use.

The coming census of live stock will undertake three new features—classification by age and partly by sex and use, a count of pure-blooded animals and an enumeration of stock not on farms and ranges, these last amounting to several million head. The age classification was undertaken in response to a demand of the stock men, who felt that the mere enumeration of animals regardless of age and use was about as valueless as a count of inhabitants without distinction of age, sex, color and occupation. They expressed a desire to secure a basis for calculating the approximate number of live stock and the productive capacity of the entire mass of cattle or sheep for any particular season, and the schedules have been prepared to meet their wishes.

DIVORCED IN TWENTY MINUTES

A Brand New Record Is Established by the El Paso, Col., County Court.

The El Paso county court has established a new record for Colorado in the time limit involved in securing a divorce. Susie Goff was granted an absolute divorce from her husband, George Goff, in just 20 minutes from the calling of the case. The defendant pleaded guilty to inebriety, nonsupport and cruelty, the grounds upon which the divorce was asked. The jury considered it a clear case and returned their verdict with a promptness that surprised even the court. The parties were married in Dupont, Ill., in 1889.

Setting a Good Example.

The directors of a French railroad, the Campagnie D'Orleans, recently notified advertisers that after one month all the posts, pictures and bills announcing their drugs, pills and embrocations along the line of route will be abolished, so that the traveler will once more be able to gaze upon the fields and hills and homesteads without being reminded at every few yards of the tomb.

MUST REMAIN BLIND.

Young Woman Who Spent Her Last Cent in Reaching Vienna to Have Sight Restored.

Blind, hungry and poorly clad, Susan Waldner arrived at the New York barge office, having just finished a fruitless journey of 10,000 miles in the hope that she might recover her sight, which she lost eight years ago. She was accompanied by her sister, Kate Waldner, and they were taken to the German immigrants' home, 12 State street. The young woman left her home, near Bowden, N. D., on December 23, determined to visit Vienna, Austria, having been told that her eyes could only be benefited by having the specialists of that city operate on them.

She only had $150, which was given to her by the public of her home town. She could not go alone, so her younger sister accompanied her. When she arrived in Vienna, and the experts examined her eyes, they told her that her long journey was in vain.

Meanwhile the woman and her sister, though they had almost starved themselves, had nearly exhausted their funds. Addison C. Harris, the United States minister at Vienna, arranged to get them back to New York without cost to themselves. They landed with just three dollars in cash.

"The future is as desolate as the big, wide ocean I have just crossed," said the blind girl, "but the world is good and God is merciful.

"There is little left in life for me now but to go back to North Dakota and work at the few things I can do without sight. Father and brother and three sisters make up the family. If I can only get back home now, I will try to be happy till I die."

DOG REFUSES TO BE LOST.

Generous Citizen of Chicago Regrets Having Fed a Canine on the Street.

With a despairing look in his eyes, Emil Muelhoffer went hurriedly into the Maxwell street station, Chicago, and begged the police to shoot a small yellow dog that followed him. Muelhoffer explained that he carried lunch wrapped in a piece of newspaper. A few blocks from his residence he met the hungry-looking dog. Muelhoffer sympathized with the canine and opened his lunch package and fed the dog with sausages. The dog was so delighted at having made the acquaintance of Muelhoffer that he refused to part company with him. Piece by piece Muelhoffer parted with his lunch, hoping his four-footed friend would lose himself, but without avail. The distracted German then threw stones, kicked at the dog and made angry faces, but without avail. He boarded a swiftly-moving street car, but the dog never gave up. Muelhoffer dodged through alleys and paid a boy 50 cents to rid him of the dog's presence, but the animal refused to get off the track. The police refused to shoot the dog, but promised to hold him long enough for Muelhoffer to escape. Twenty minutes later the dog was turned loose, and was soon making quick time in the direction taken by Muelhoffer.

DEATH ATTENDS WEDDING.

A Minister Marries Two of His Daughters While Another Lies Dead.

Rev. Charles P. Grover, of Penn's Manor, a few miles from Trenton, N. J., married two of his daughters in the parsonage while another daughter lay dead in the next room. Invitations were sent out some time since for a double wedding. At the time the invitations were issued the youngest daughter of the family was ailing, but her condition was not considered serious. Complications set in and the young woman grew rapidly worse. The young men came to Penn's Manor from their homes, arriving the night that the young girl died.

There was a consultation in the family, at the conclusion of which the announcement was made that the double wedding would go on as originally planned, save that there would be no guests. In the odor of flowers about their sister's coffin only a few feet away, Helen Grover became Mrs. Davenport and Annie Grover became Mrs. Proudfoot. Dr. Grover performed the ceremony, which was held at two o'clock in the afternoon. The quartette of newly-married people did not go on a bridal tour. They attended the funeral of the dead girl the next day, and at this the father officiated also.

CUBAN TEACHERS.

Are Surely Coming to This Country for Summer Course, as Planned Some Time Previously.

Prof. A. E. Frye, superintendent of public schools in Cuba, who arrived at New York the other day, discussing the results of his work in Cuba, said:

"On March 1 we had 3,000 schools in operation, with 130,000 children enrolled. I appointed Cuban teachers because it was necessary to teach in Spanish and because they helped to support many needy families. We hope to add English to our course of study and night schools for adults have already been started."

Mr. Frye has come to the United States to arrange a trip for 1,000 of these teachers to this country next summer. His plan is to spend six weeks at Harvard with the teachers, and then take them to New York, Chicago, Washington and then back to Cuba.

Mechanics Wanted for British Army.

British military authorities are advertising in Ireland for wheelwrights and blacksmiths, to enlist for one year at 50 cents a day and everything found.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année Edition quotidienne. $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.